

Le Cercle de l'Épargne

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE

MENSUEL DE L'ÉPARGNE
DE LA RETRAITE
ET DE LA PRÉVOYANCE


Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance

104-110, Boulevard Haussmann • 75008 PARIS

Tél. : 01 76 60 85 39 • 01 76 60 86 05

Contact@cercledelepargne.fr

www.cercledelepargne.com


[WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM](http://www.cercledelepargne.com)

SUIVEZ-NOUS SUR    

LE SOMMAIRE

L'ÉDITO	03
LA RETRAITE EST UNE AFFAIRE SÉRIEUSE	03
LE COIN DE L'ÉPARGNE	04
LE LIVRET A EN ROUE LIBRE	04
UN SEMESTRE EN OR POUR L'ASSURANCE VIE	05
REBOND DU NOMBRE DE PEA OUVERTS EN FRANCE	06
PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT, CHANGEMENT DE CAP ?	09
LES DÉPÔTS À VUE, TOUJOURS GRANDS FAVORIS !	09
LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE	11
LA BELLE VICTOIRE SUR LA MORTALITÉ INFANTILE MARQUE LE PAS	11
LE DOSSIER DU MOIS D'AOÛT : DU PACTE À LA RÉFORME DES RETRAITES CRAINTES, BESOINS ET ATTENTES DES FRANÇAIS EN MATIÈRE D'ÉPARGNE	14
PLACEMENTS : LES ACTIONS, FAUTE DE MIEUX ?	14
PLACEMENTS FINANCIERS : LES CHOIX FISCAUX DU GOUVERNEMENT CONTESTÉS ?	17
L'EFFORT RÉGULIER D'ÉPARGNE-RETRAITE CONFIRME SA TENDANCE À LA BAISSÉ	17
ÉPARGNE-RETRAITE : LES ATOUTS DES PRODUITS DÉDIÉS ENCORE MÉCONNUS DU GRAND PUBLIC	19
POUR PROMOUVOIR L'ÉPARGNE-RETRAITE, DÉVELOPPONS L'ÉPARGNE INDIVIDUELLE ?	20
APRÈS L'ÉPARGNE POUR COMPLÉTER SA RETRAITE, L'ÉPARGNE POUR FINANCER SA POSSIBLE DÉPENDANCE ?	21
LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE	23
TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	23
TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	24
TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	25
TABLEAU DE BORD RETRAITE	26

ÉPARGNE
RETRAITE
PRÉVOYANCE



WWW.CERCLEDELEPARGNE.COM

SUIVEZ-NOUS SUR    

L'ÉDITO



LA RETRAITE EST UNE AFFAIRE SÉRIEUSE
JEAN-PIERRE THOMAS, PRÉSIDENT DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

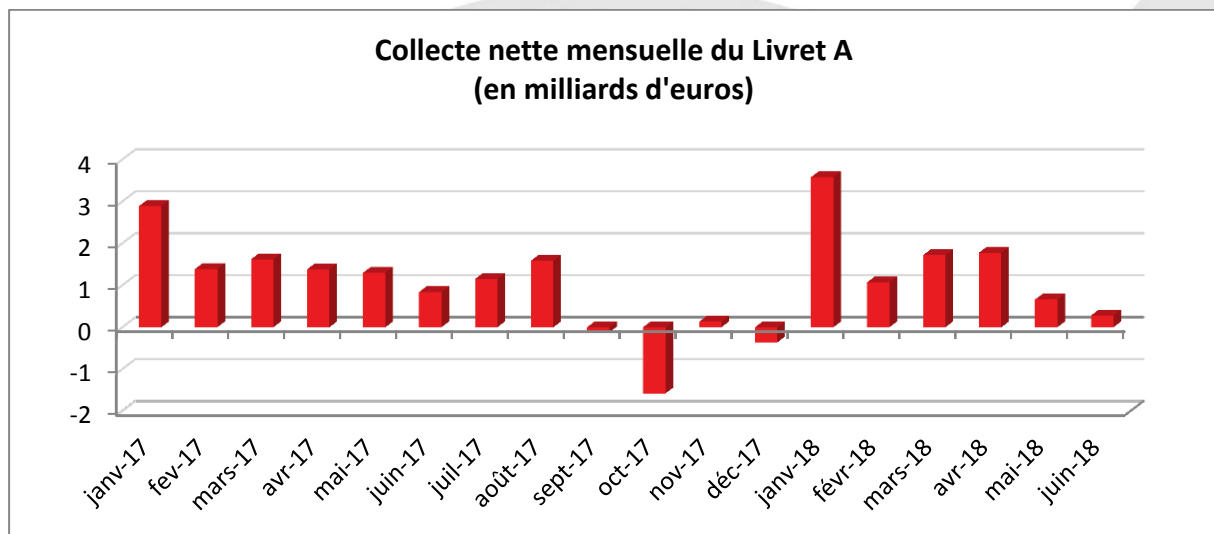
La retraite est « une affaire trop sérieuse pour la laisser aux spécialistes ». Le débat sur la réversion au mois de juin a prouvé que toucher à l'édifice des retraites ne s'improvise pas. Notre système d'assurance-vieillesse qui, contrairement aux idées reçues, ne date pas de 1945, est le fruit d'une longue et lente sédimentation. Les particularismes sont le fruit de l'histoire, des luttes sociales, des circonstances économiques. Depuis des années, les Français réclament une plus grande équité, une plus grande transparence en matière de retraite. Cette demande intervient au moment même où notre système est arrivé à son summum. En effet, le taux de pauvreté des retraités est inférieur à celui de l'ensemble de la population. Leur niveau de vie dépasse de 5 points celui des ménages français. Tout le défi de la réforme du Président de la République sera donc de simplifier, de rationaliser sans donner l'impression de mettre à bas les avantages du système précédent. Cette équation sera d'autant plus difficile que nous nous trouvons au milieu du gué en matière de vieillissement. Le nombre de retraités devrait s'accroître de 10 millions de personnes d'ici 2060. Par ailleurs, d'ici quelques années, la question du grand âge avec la problématique de la dépendance sera à son paroxysme.

À la rentrée, le Gouvernement lancera réellement le chantier du régime universel. Plusieurs points m'inquiètent. Que deviendront les réserves des régimes complémentaires, plus d'une centaine de milliards d'euros ? Tomberont-elles dans le pot commun ou resteront-elles la propriété des anciennes caisses ? En ce qui me concerne, je considère qu'elles devraient servir de base à des régimes professionnels par capitalisation. Autre point de vigilance, la gouvernance ! Je ne suis pas, par tradition, favorable à une étatisation. Il convient de laisser aux partenaires sociaux qui n'ont pas démerité, loin de là, en matière de gestion des régimes de retraite, le soin de diriger le nouveau système. Faut-il créer une administration unique, un gosplan de la retraite, au risque d'être confronté à un bug des pensions ? Je préférerais une architecture décentralisée à taille humaine reposant sur des délégations de services. Dernier point à surveiller, la prise en compte de certaines spécificités. Le principe qui veut qu'un euro cotisé donne les mêmes droits pour tous est sans nul doute sympathique mais ne peut pas constituer l'alpha et l'oméga du système d'assurance-vieillesse. Par nature, il faut prendre en compte des parcours professionnels, de vie, différents. Il faut corriger certaines inégalités et assurer un niveau de revenus minimal pour les retraités. Un système de retraite repose sur des calculs actuariels, sur des données démographiques, économiques, financières mais aussi et avant tout sur de l'humain.

LE COIN DE L'ÉPARGNE

LE LIVRET A EN ROUE LIBRE

Pour l'ensemble du 1^{er} semestre, les Français ont plébiscité le Livret A malgré son rendement réel devenu négatif du fait de la hausse des prix. En effet, sur les six premiers mois de l'année, la collecte a atteint 9,11 milliards d'euros contre 9,42 milliards d'euros sur la même période de l'année 2017.



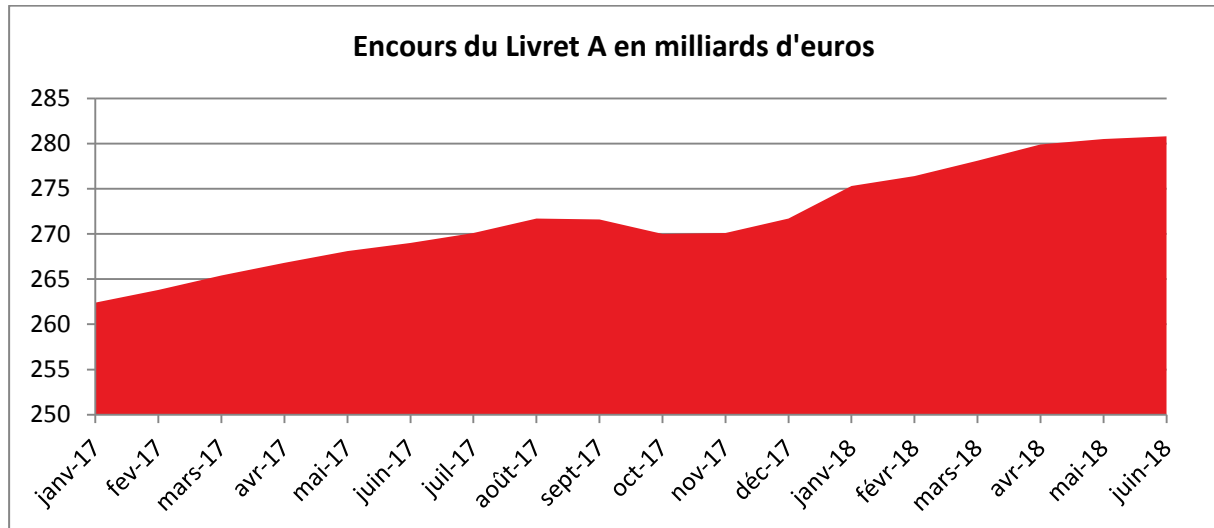
Sources : CDC – Cercle de l'Épargne

En revanche, au mois de juin, le Livret A n'a enregistré qu'une petite collecte à hauteur de 280 millions d'euros. Elle s'inscrit dans le mouvement entamé au mois de mai. Si au mois de mai les impôts pouvaient expliquer la décreue de la collecte, en ce qui concerne le mois de juin c'est avant tout la préparation des vacances qui en constitue la cause. Traditionnellement juin est un mauvais mois pour le Livret A. Lors de ces dix dernières années, une décollecte a été enregistrée à quatre reprises (2009, 2010, 2014, 2015).

La baisse de la collecte sur ces deux derniers mois fait suite à un début d'année très favorable au Livret A. Dans un premier temps, face à la montée des incertitudes économiques (ralentissement économique, guerre commerciale avec les États-Unis) et à l'augmentation des prix, les ménages ont renforcé leur effort d'épargne en faveur du Livret A. Quand l'inflation est en hausse, les Français ont tendance à mettre plus d'argent de côté afin de maintenir, en valeur réelle, leur épargne (par effet d'encaisse) et pour faire face, à court et moyen terme, à des dépenses appelées à augmenter. Par ailleurs quand les prélèvements obligatoires augmentent, ce qui était le cas au 1^{er} semestre, et contrairement aux idées reçues, les contribuables, de peur que ce mouvement se poursuive, préfèrent alors augmenter leur épargne. Ce n'est que dans un second temps du fait de l'érosion de leur pouvoir d'achat qu'ils sont contraints de limiter leur effort d'épargne. C'est ce que nous constatons depuis deux mois.

Le second semestre ressemblera sans nul doute à celui de l'année dernière. La collecte devrait rester faible, voire devenir négative selon les mois. Dans les six prochains mois, les ménages devront notamment faire face aux dépenses de rentrée scolaire et au

paiement des impôts (dernier tiers provisionnel et impôts locaux). Malgré tout, à partir du mois d'octobre, les Français devraient bénéficier d'un surcroît de pouvoir d'achat avec le second volet de baisse des cotisations sociales ce qui pourrait conduire à une amélioration de la collecte au dernier trimestre malgré les dépenses de Noël.



Sources : CDC – Cercle de l'Épargne

UN SEMESTRE EN OR POUR L'ASSURANCE VIE

L'assurance vie clôt un premier semestre plus qu'honorable. À l'image du Livret A, l'assurance vie a enregistré sur le premier semestre de bons résultats avec une collecte nette 12,2 milliards d'euros, nettement supérieure à celle constatée à la même période en 2017 (1,7 milliard d'euros).

Comme au mois de mai, la collecte nette sur le mois de juin est de 2 milliards d'euros. Ce résultat est en phase avec la moyenne de ces dix dernières années (1,8 milliard d'euros).

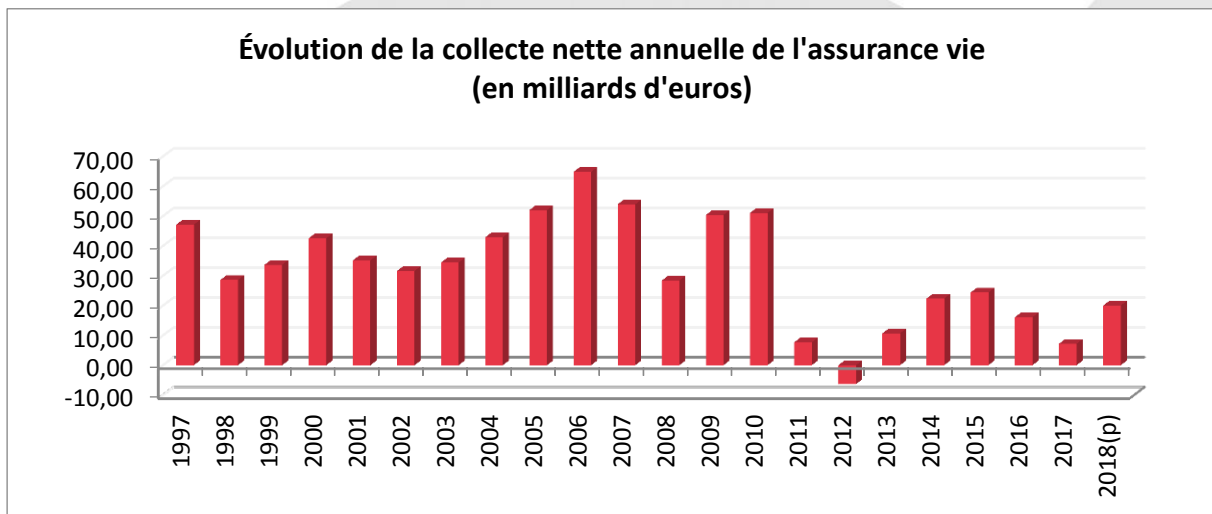
Sur ces dix dernières années, l'assurance-vie n'a connu qu'à deux reprises une décollecte pour le mois de juin, en 2012 et 2013. Le mois de juin est donc, de manière structurelle plutôt favorable au placement préféré des Français. Ces derniers réalisent des arbitrages entre leurs différents placements avant de partir en vacances.

Le montant de la collecte brute est en progression en ayant atteint 12,3 milliards d'euros en juin contre 10,7 milliards d'euros en mai. Par ailleurs les prestations et rachats sont en légère progression. Ils s'établissent à 10,4 milliards d'euros sur le mois contre 8,8 milliards d'euros en mai.

Depuis le début de l'année, les Français plébiscitent de nouveau de l'assurance-vie avec une collecte mensuelle moyenne de 1,9 milliard d'euros contre 600 millions d'euros en moyenne en 2017. Cette progression de la collecte s'explique par une baisse plus faible que prévu du rendement des fonds en euros (1,8 % en 2017) et par une acceptation accrue des unités de compte qui ont atteint 31 % de la collecte au mois de juin. La baisse de la collecte pour le Plan d'Épargne Logement profite directement à l'assurance vie. La collecte ne semble pas, par ailleurs, être pénalisée par le changement de la

fiscalité provoqué par l'introduction du Prélèvement Forfaitaire Unique depuis le 1^{er} janvier 2018.

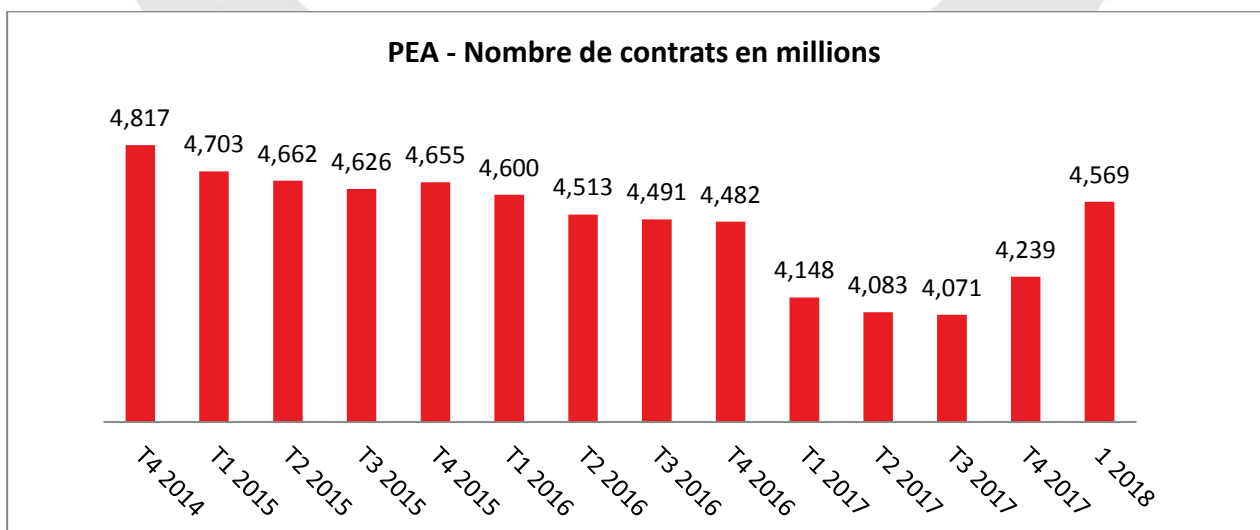
Avec un encours de 1 701 milliards d'euros, l'assurance-vie reste de très loin le premier placement des ménages. La collecte devrait se maintenir dans les prochains mois. Plusieurs facteurs jouent en faveur de ce produit, le vieillissement de la population d'une part et le coût de plus en plus élevé de l'immobilier qui peut, d'autre part, dissuader certains ménages à investir dans la pierre. La collecte pourrait ainsi atteindre sur l'année 20 milliards d'euros, soit nettement plus qu'en 2017 (7,2 milliards d'euros). Une telle collecte est très éloignée des montants enregistrés dans les années 90 mais est conforme à la tendance de ces dix dernières années.



*(p)= Prévisions 2018 du Cercle de l'Épargne – Source : FFA – Cercle de l'Épargne

REBOND DU NOMBRE DE PEA OUVERTS EN FRANCE

Le nombre de PEA après avoir atteint 7,3 millions dans le milieu des années 2000, était tombé à 4 millions en 2017. Avec les bons résultats des marchés actions et du fait que sa fiscalité n'a pas été modifiée lors de l'introduction du Prélèvement Forfaitaire Unique, le nombre de PEA est remonté à 4,6 millions.



Sources : Banque de France – Cercle de l'Épargne

Le PEA, une fiscalité attractive

L'imposition des revenus du PEA est fonction de la date des retraits. En l'absence de retrait avant 5 ans, les revenus et plus-values sont exonérés. Toutefois, concernant les titres non cotés, l'exonération des revenus est plafonnée chaque année à 10 % du montant de ces titres. En cas de retrait avant 5 ans, le gain net réalisé depuis l'ouverture du plan est imposé au taux de 19 % pour des retraits intervenant entre 2 à 5 ans et à 22,5 % avant 2 ans.

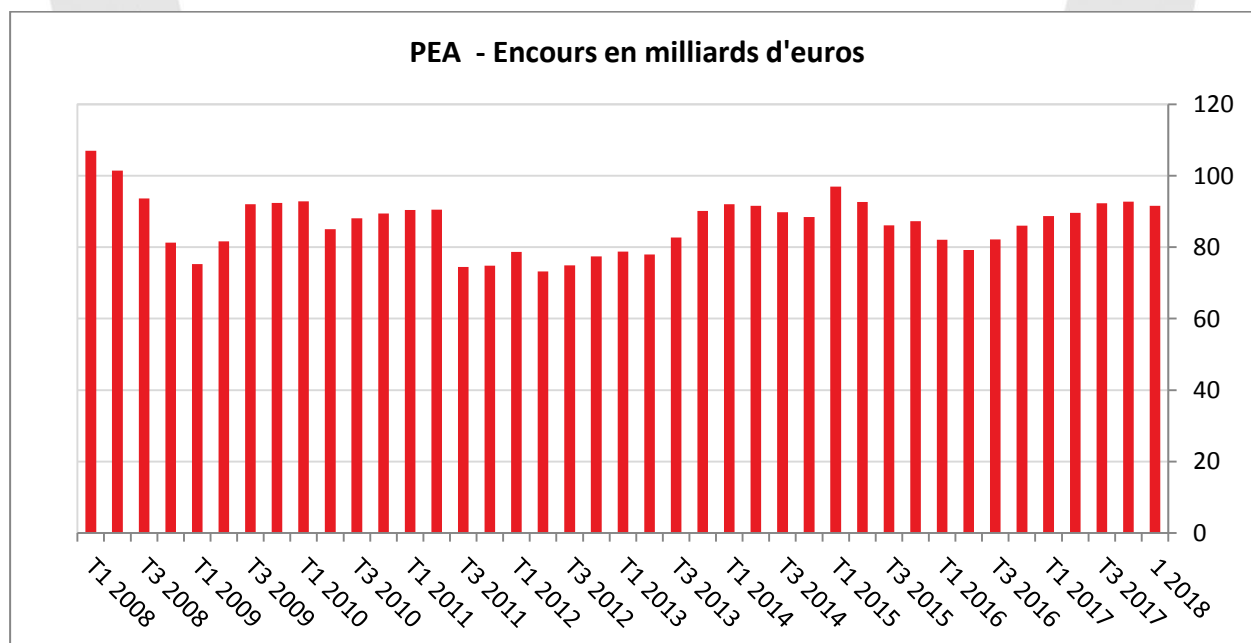
Toutefois, les retraits anticipés bénéficient d'une exonération dans certaines situations, notamment :

- Décès du titulaire du plan,
- Sous certaines conditions, quand les sommes sont affectées au financement de la création ou de la reprise d'une entreprise.

Tableau récapitulatif des conséquences fiscales des retraits – Conséquences fiscales d'un retrait

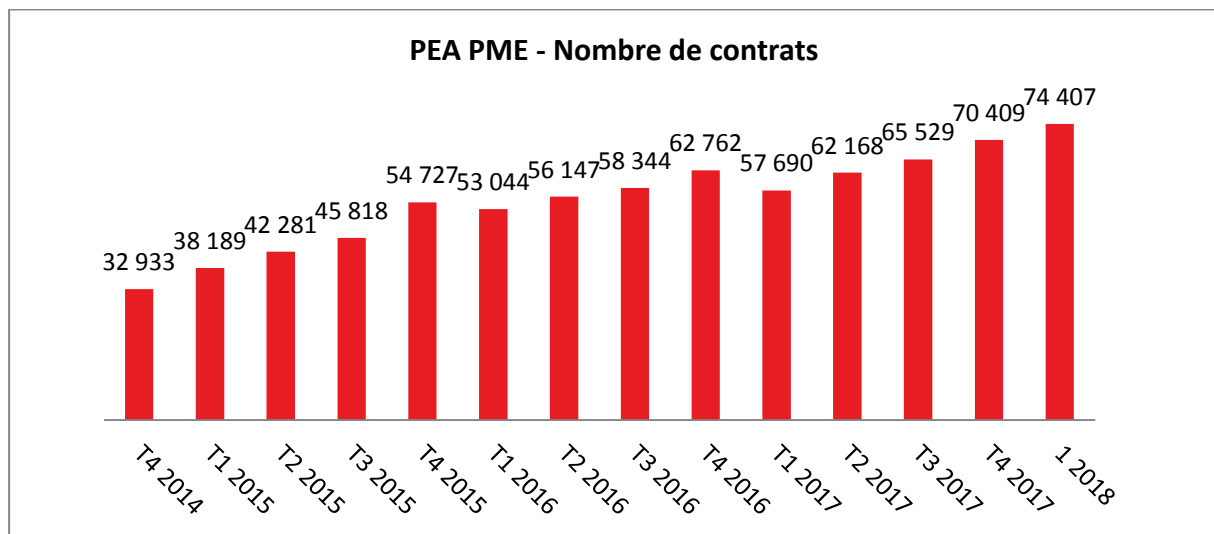
Date des retraits	Taux d'imposition du gain net
Retraits avant 2 ans	22,5 %
Retraits en 2 et 5 ans	19 %
Retraits après 5 ans	Exonération
Sortie en rente viagère après 8 ans	Exonération

Les encours du PEA ont atteint, selon la Banque de France 92,8 milliards d'euros contre 79,2 milliards d'euros à mi-2016. Du fait de l'évolution des marchés, ils ont diminué à 91,6 milliards à la fin du premier trimestre 2018.



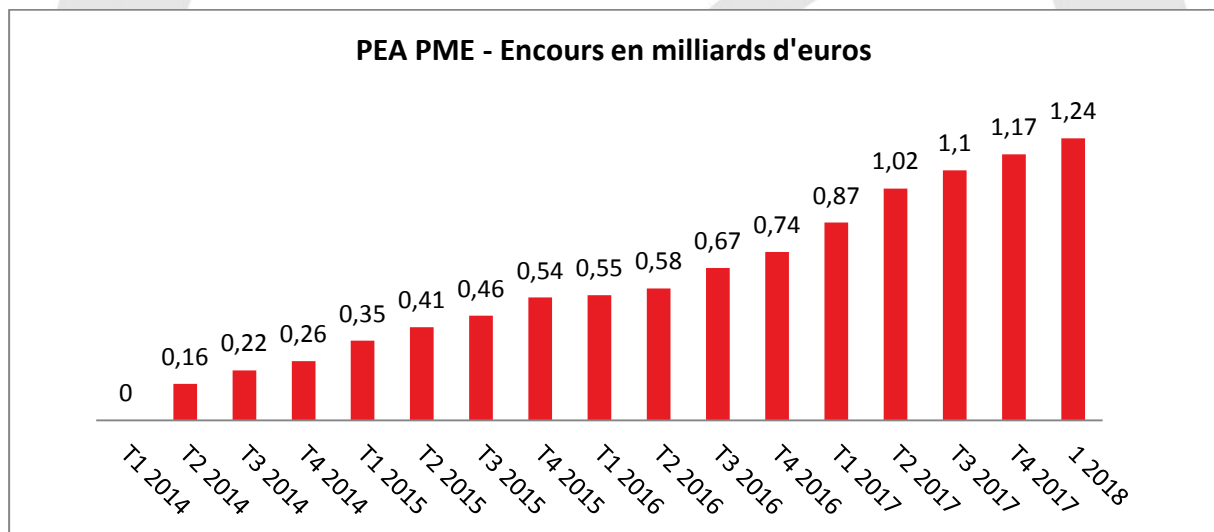
Sources : Banque de France – Cercle de l'Épargne

Le nombre de PEA PME est passé, par ailleurs, de 57 690 fin mars 2017 à 74 407 fin mars 2018.



Sources : Banque de France – Cercle de l'Épargne

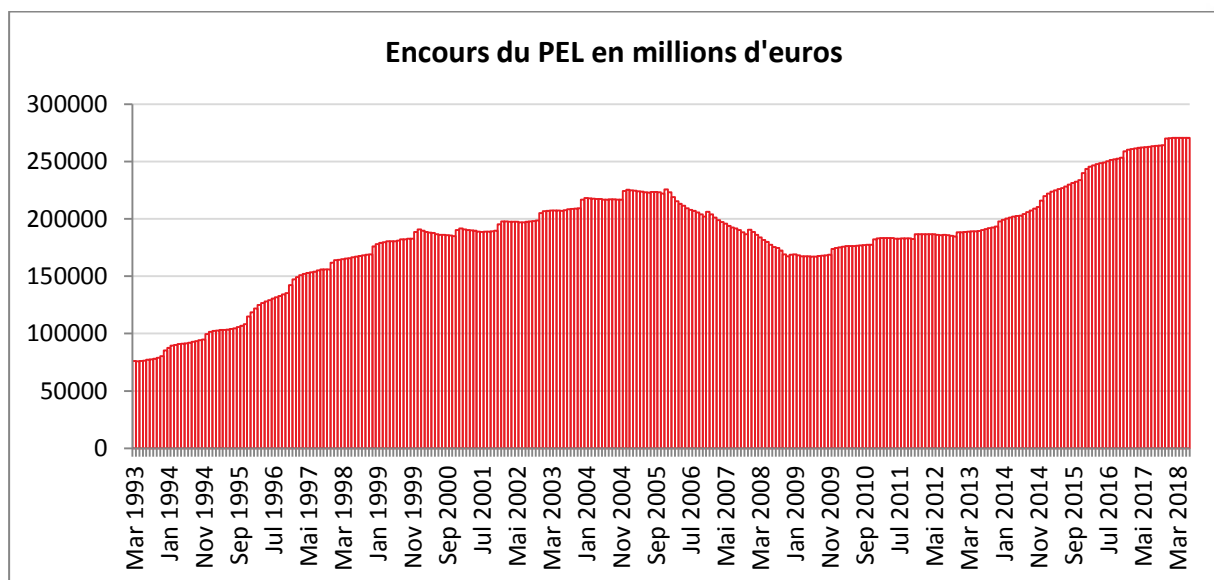
Les encours des PEA-PME ont dépassé le milliard d'euros, 1,24 milliard d'euros fin mars 2018 contre 870 000 un an plus tôt.



Sources : Banque de France – Cercle de l'Épargne

PLAN D'ÉPARGNE LOGEMENT, CHANGEMENT DE CAP ?

Après plusieurs mois de collecte molle, Plan d'Épargne Logement (PEL) enregistre, en juin 2018, sa première décollecte (-124 millions d'euros) depuis novembre 2012. L'encours s'établit ainsi à présent à 270,587 milliards d'euros contre 270,711 milliards en mai dernier. Sur le semestre, l'encours du PEL n'a progressé que de 493 millions d'euros.



Sources : Banque de France – Cercle de l'Épargne

La baisse du taux de rendement à 1 % du pour les contrats souscrits à compter du 1^{er} août 2016, puis l'application à partir du 1^{er} janvier 2018 du Prélèvement Forfaitaire Unique pour les nouveaux plans et éventuellement ceux de plus de 12 ans ne sont pas bien passées auprès des Français qui semblent aujourd'hui se désintéresser de ce produit.

Ce placement offrant à la fois la garantie du capital investi et une rémunération fixe (dont le taux est déterminé à l'ouverture du contrat) était jusqu'à présent exonéré de l'impôt sur le revenu. Le changement récent de fiscalité qui ne s'applique pourtant pas au stock semble néanmoins avoir découragé les détenteurs de PEL.

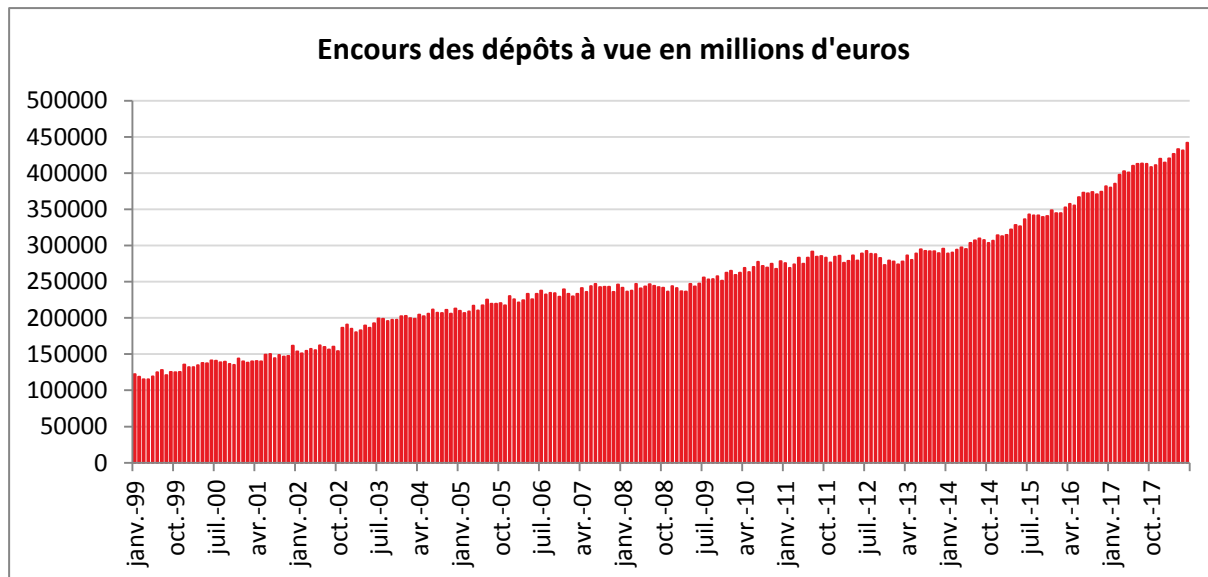
Le déclin du PEL peut sembler irrationnel dans la mesure où les PEL ouverts sont majoritairement de vieux contrats qui restent dès lors soumis à l'ancien régime fiscal et à la rémunération de la date d'ouverture. Ainsi, en juin 2018 la rémunération moyenne des PEL se maintenait à 2,69 % soit bien mieux que le Livret A.

LES DÉPÔTS À VUE, TOUJOURS GRANDS FAVORIS !

Le montant des dépôts à vue des ménages continue à mener la course en tête. L'encours qui atteint 441,906 milliards d'euros à la fin du premier semestre, a progressé de près de 22 milliards d'euros sur les six premiers mois de l'année.

En 10 ans, de juin 2008 à juin 2018, la hausse de l'encours des dépôts à vue avoisine les 198,5 milliards d'euros. Les changements fiscaux, la diminution des rendements des différents placements et l'attachement des Français à la liquidité des placements

expliquent cette évolution. En effet, dans notre enquête annuelle « Les Français, l'épargne et la retraite », réalisée en février 2018 en partenariat avec AG2R LA MONDIALE, 30 % des Français estiment qu' « aucun » produit ne paraît rentable. Deux ans plus tôt, ils étaient seulement 22 % à le penser.

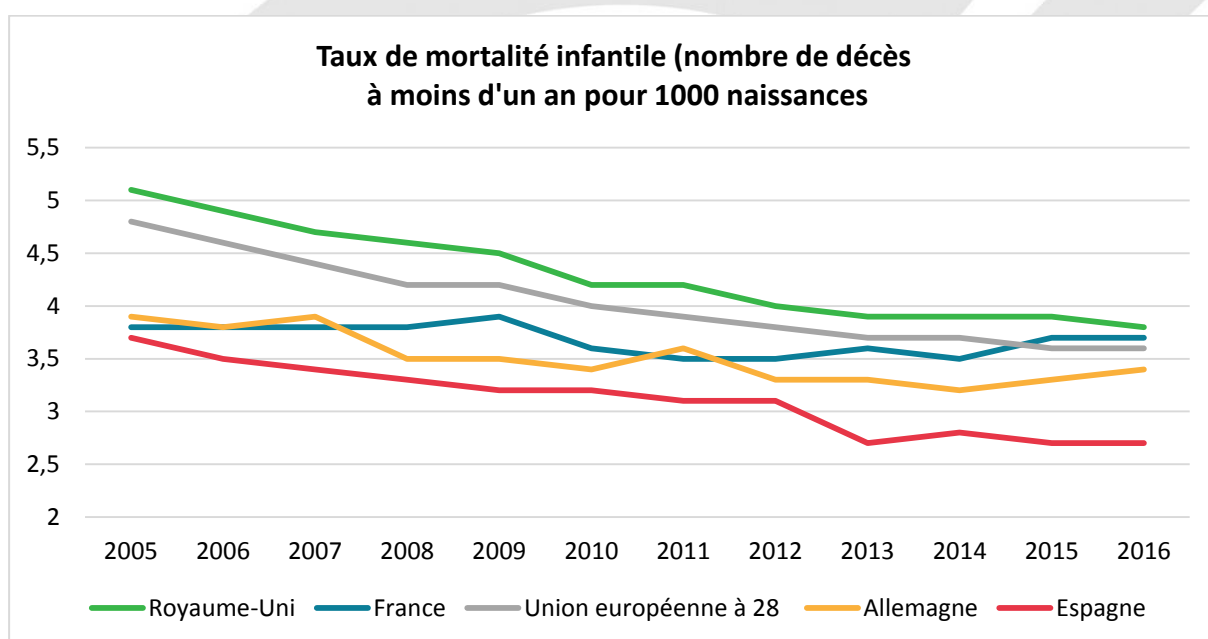


Sources : Banque de France – Cercle de l'Épargne

LE COIN DE LA DÉMOGRAPHIE

LA BELLE VICTOIRE SUR LA MORTALITÉ INFANTILE MARQUE LE PAS

Depuis 2005, le taux de mortalité infantile est stable en France et fluctue autour 3,5 ‰ en France métropolitaine 3,7 ‰ pour l'ensemble de la France. En 2016, 2 900 enfants sont décédés en France avant leur premier anniversaire, dont 2 600 en France métropolitaine. La France figure parmi les pays à très faible mortalité infantile. Elle a baissé tendanciellement au cours du XX^e siècle malgré quelques périodes de hausse brutale liées aux guerres mondiales, à des épidémies comme la grippe espagnole de 1918 ou à des événements climatiques exceptionnels comme la canicule de l'été 2011.



Source : INSEE

UNE DÉCRUE EXCEPTIONNELLE AU XX^E SIÈCLE

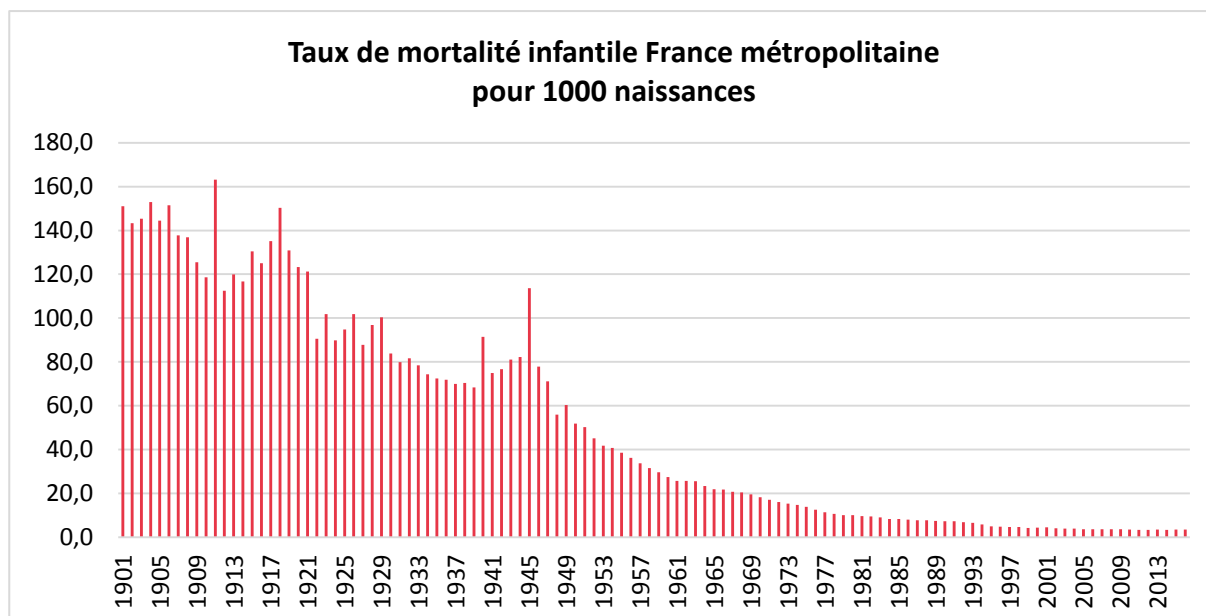
En France, au XVIII^e siècle, près de trois nouveau-nés sur dix mouraient dans leur première année. À partir de 1800, grâce en partie à la vaccination contre la variole, la mortalité infantile baisse. Le risque pour un nouveau-né de mourir dans sa première année passe en deux décennies de près de 275 ‰ à près de 185 ‰.

La mortalité infantile augmente au milieu du XIX^e siècle avec l'industrialisation et l'urbanisation qui s'accompagnent d'une dégradation des conditions de vie.

Avec la révolution pasteurienne et le développement des premières politiques de protection de la petite enfance, le processus de baisse reprend dès la fin du XIX^e siècle.

Le taux de mortalité infantile s'élevait à 143 ‰ en moyenne entre 1901 et 1909 en France métropolitaine. En 1930, ce taux a été divisé par deux. En 1945, il remonte à 113,7 ‰, avant de décroître de nouveau régulièrement, jusqu'en 2005. De 51,9 ‰ en 1950, il baisse ainsi à 21,9 ‰ en 1965 puis à 10,0 ‰ en 1980 et donc jusqu'à 3,6 ‰ en 2005. La mortalité infantile est alors environ 35 fois plus faible qu'un siècle auparavant.

Ce recul repose donc sur l'amélioration des conditions sanitaires en particulier au moment des accouchements mais aussi au suivi de plus en plus poussé des maternités. L'accès à une nourriture et à une eau de qualité, le renforcement de la prévention et une meilleure couverture médicale ont également contribué à cette décade.



Source : INSEE

UN PLANCHER A ÉTÉ ATTEINT EN 2005

Depuis 2005, la diminution de la mortalité infantile marque le pas et le taux de mortalité reste stable autour de 3,5 ‰ en France métropolitaine (3,7 ‰ pour la France entière). Un plancher semble être atteint depuis une dizaine d'années. Cette stabilisation serait également imputable à la précarité croissante d'une partie de la population souvent d'origine étrangère qui éprouve des difficultés à accéder aux services de santé.

DES DÉCÈS DE PLUS EN PLUS CONCENTRÉS APRÈS LA NAISSANCE

Les décès de nouveau-nés ont le plus souvent lieu dans les premiers jours de la vie. En 2016, la moitié des décès d'enfants avant leur premier anniversaire ont lieu moins d'une semaine après la naissance, 21 % interviennent entre 7 et 27 jours et 30 % après 27 jours de vie. La mortalité néonatale précoce (avant 7 jours) augmente légèrement ces dix dernières années alors que la mortalité post-néonatale (28 jours à moins d'un an) continue de baisser.

PLUS DE DÉCÈS DE NOUVEAU-NÉS EN HIVER

La saisonnalité de la mortalité infantile tend à s'estomper. Elle était très marquée entre les années 1960 et la fin des années 1990. Elle est la plus forte durant les mois d'hiver, en particulier entre décembre et février et est au plus bas durant les mois d'été, de juillet à septembre. Depuis 2000, la saisonnalité s'est fortement atténuée.

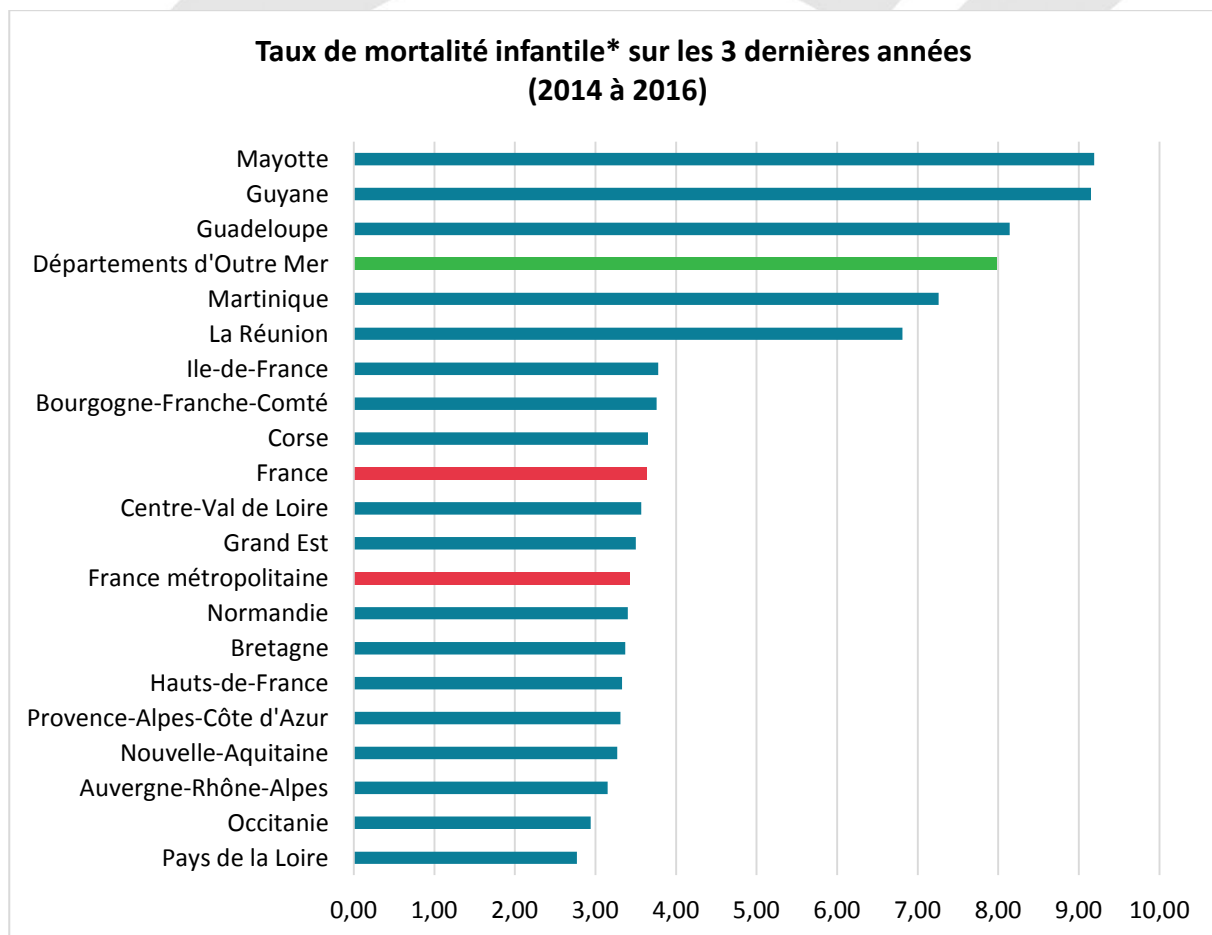
Entre 2000 et 2016, le taux de mortalité infantile reste le plus élevé en février, mais il ne dépasse que de 7 % en moyenne le taux annuel, alors que l'écart était de 15 % dans les années 1960 à 1999. Le taux de mortalité infantile pendant les mois d'été est au plus

inférieur de 5 % au taux annuel, alors que l'écart était de 10 % en moyenne dans les années 1960 à 1979 et de 14 % en août sur la période allant de 1980 à 1999.

PLUS DE DÉCÈS SUR LES ÎLES ET EN RÉGION PARISIENNE

Le taux de mortalité infantile varie selon les départements avec notamment un niveau plus élevé dans les DOM : 9,2 ‰ à Mayotte et 9,1 ‰ en Guyane. Il est de 6,8 ‰ à La Réunion. Il s'agit du taux le plus faible parmi les DOM.

En métropole, le taux de mortalité infantile est le plus élevé en Haute-Vienne (5,4 ‰). Il est généralement plus élevé dans le Nord-Est et en Corse. Parmi les 24 départements où il est supérieur à 3,7 ‰, 13 sont situés dans les régions Grand Est, Bourgogne-Franche-Comté et Île-de-France. A contrario, il est inférieur à 3,0 ‰ dans tous les départements des Pays de la Loire et dans la majorité des départements d'Occitanie.



*Décès d'enfants de moins d'un an pour 1 000 enfants nés vivants - Source : INSEE

LE DOSSIER DU MOIS D'AÔÛT

DU PACTE À LA RÉFORME DES RETRAITES

CRAINTES, BESOINS ET ATTENTES DES FRANÇAIS EN MATIÈRE D'ÉPARGNE

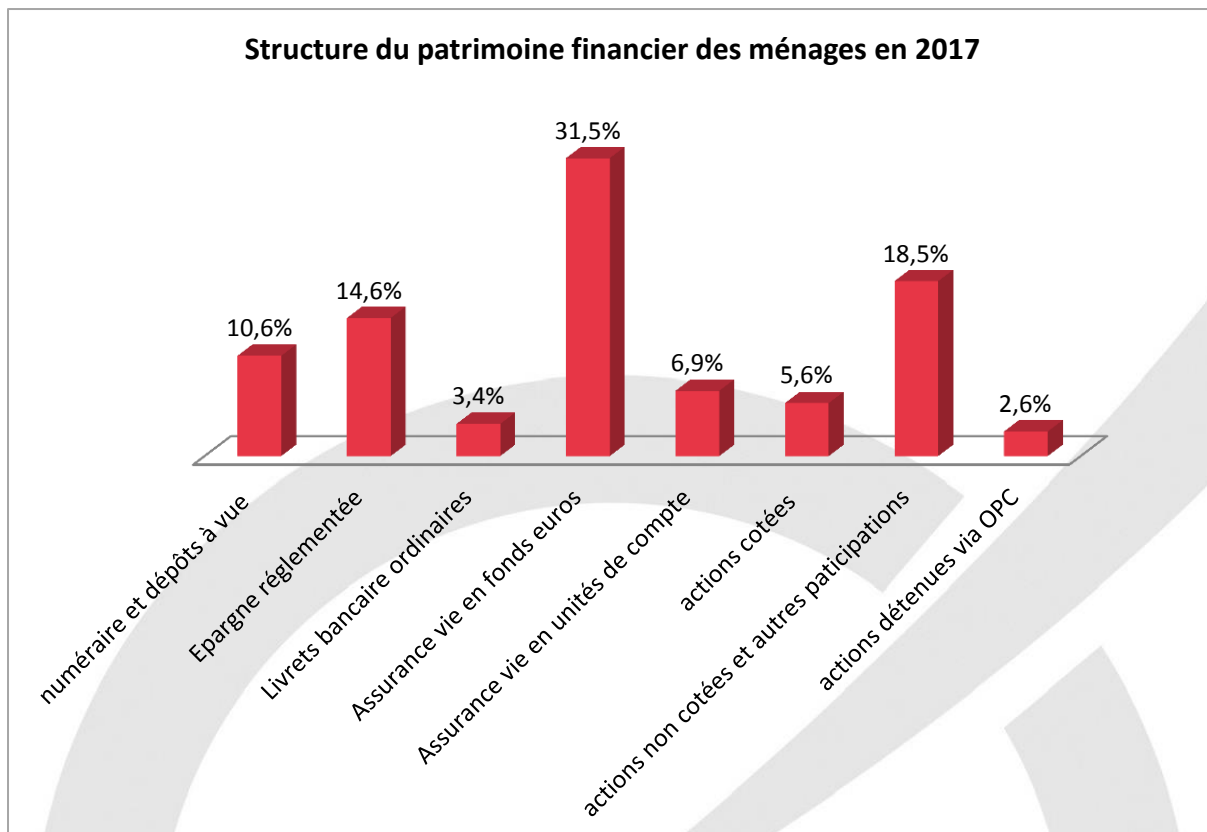
Avec le projet de loi Plan d'Action pour la Croissance et la Transformation de l'Entreprise (Pacte), le Ministre de l'Économie et des Finances a pour ambition d'améliorer la performance des entreprises françaises en dotant ces dernières « *de capitaux et d'actionnaires de long terme* ». Dans cette optique, afin d'inciter les Français à réorienter leur épargne vers des placements plus en phase avec les besoins de l'économie réelle, le projet de loi prévoit une série de dispositions destinées à relancer l'épargne-retraite. Produit de niche, l'épargne-retraite pèse 200 milliards d'euros quand l'encours de l'épargne réglementée avoisine les 400 milliards d'euros et celui l'assurance-vie dépasse 1 700 milliards d'euros. L'examen du texte qui a été présenté le 18 juin dernier au Conseil des Ministres est, en cette fin de mois de juillet, en suspens. Il devait commencer à l'Assemblée nationale au début du mois de septembre 2018 mais le retard pris dans la discussion du projet de réforme constitutionnelle pourrait entraîner son report voire son abandon. Le projet de loi PACTE pourrait être démembré afin de permettre son adoption par le biais d'autres textes (lois de finances notamment). En revanche, le Gouvernement maintient le calendrier de la réforme des retraites. L'automne sera consacré aux rendez-vous avec les partenaires sociaux et à la consultation publique, la présentation du texte étant prévue avant la fin de l'été 2019.

Cette étude sur les craintes, les besoins et les attentes des épargnants reprend les principaux résultats de l'enquête du Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE, supervisée par Jérôme Jaffré membre du Conseil scientifique.

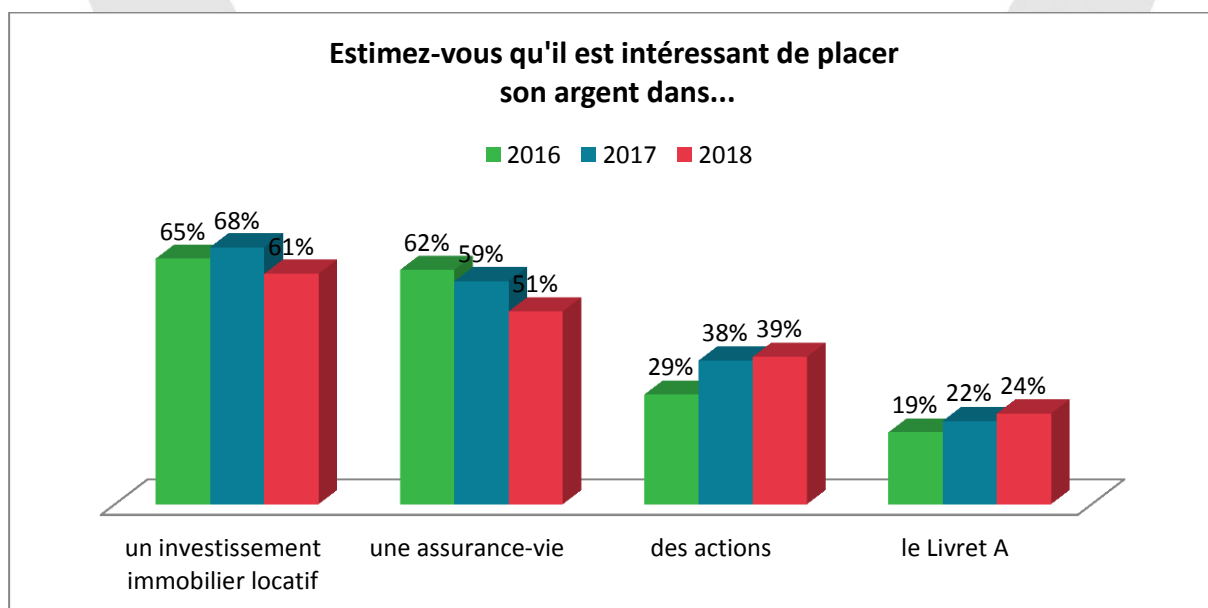
PLACEMENTS : LES ACTIONS, FAUTE DE MIEUX ?

LE RENOUVEAU DU PLACEMENT « ACTION », MYTHES ET RÉALITÉ

Le Gouvernement espère par les mesures déjà prises (Prélèvement Forfaitaire Unique, suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune pour les produits financiers...) et celles à venir – avec notamment le projet de loi PACTE – développer le marché actions. En effet, les actions tiennent une place minime dans le patrimoine des Français qu'il s'agisse des unités de compte de l'assurance-vie (6,9 %) ou des actions cotées (5,6 %). En revanche, les actions non cotées et autres participations liées aux parts sociales des entrepreneurs représentent 18,5 % du patrimoine des ménages.



Les incitations en faveur de l'épargne longue se sont multipliées au cours des 40 dernières années pour un résultat souvent très limité. Le Gouvernement d'Édouard Philippe parviendra-t-il à convaincre les épargnants à revoir leurs priorités en matière d'épargne ? Dans notre dernière enquête Cercle de l'Épargne/Amphitéa/AG2R LA MONDIALE, le frémissement apparu en faveur des actions l'an passé semble se confirmer en 2018. Ainsi en 2018, les actions tirent le mieux leur épingle du jeu parmi les placements jugés à la fois intéressants et rentables. L'intérêt pour les actions a gagné 10 points en 2 ans passant de 29 % en 2016 à 39 % en 2018.

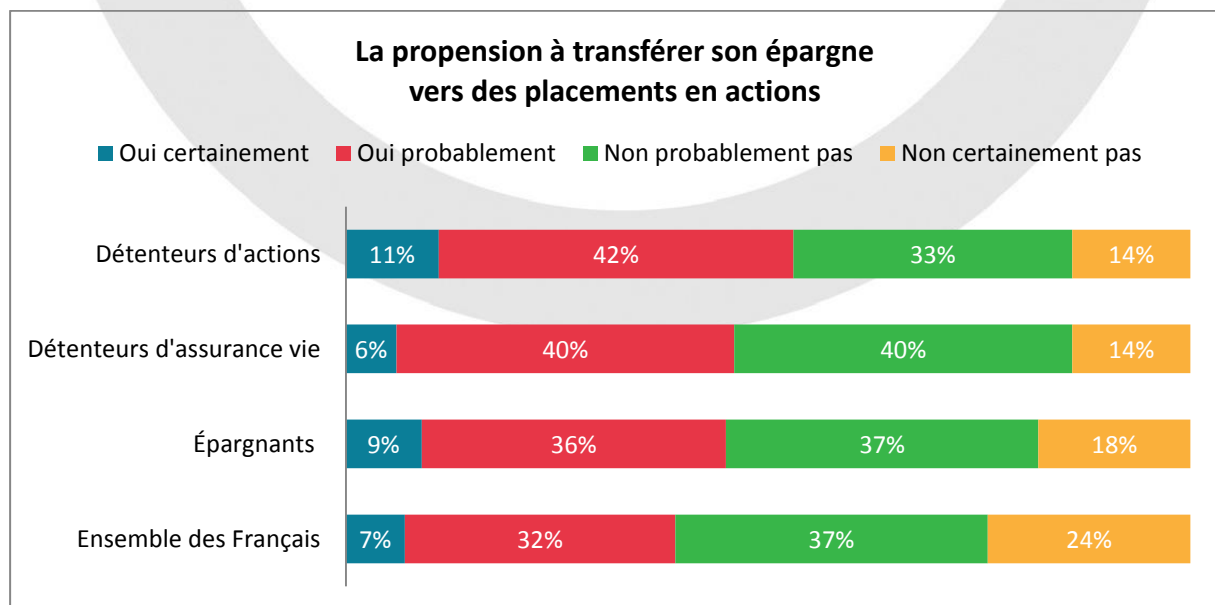


Cet intérêt récent des épargnants en faveur des actions est par ailleurs observable dans leurs choix de placements opérés cette année. Sur les 12,3 milliards de collecte brute enregistrés par l'assurance-vie au mois de juin, 3,7 milliards (soit 30 %) étaient placés en unités de compte. La collecte de juin confirme les résultats enregistrés depuis janvier. Sur le premier semestre 2018 les versements sur les supports en unités de compte représentent 21,4 milliards d'euros, soit 30 % des cotisations brutes. Par ailleurs, le nombre de Plan Épargne en Actions (PEA), après avoir atteint 7,3 millions dans le milieu des années 2000 et être tombé à 4 millions en 2017, semble avoir retrouvé des adeptes au 1^{er} trimestre 2018. Le nombre de PEA est ainsi remonté à 4,6 millions. Cette hausse tiendrait à la fois aux bons résultats des marchés actions et au fait que sa fiscalité n'a pas été modifiée lors de l'introduction du Prélèvement Forfaitaire Unique.

A contrario, le Livret A, lui aussi, a connu un regain d'intérêt ces deux dernières années (+5 points dans notre enquête). Comme l'assurance vie, il a également enregistré de bons résultats sur le premier semestre avec une collecte nette de 9,11 milliards d'euros sur les six premiers de l'année. De fait, seulement 7 % des Français interrogés considèrent qu'ils pourront « certainement » transférer une partie importante de leur épargne vers des placements en actions par achat direct ou en assurance-vie. Ils sont 32 % à estimer qu'ils pourront « probablement » le faire. Ainsi, 39 % des Français n'excluent pas de tels transferts.

ACTIONS : PROFIL DU CANDIDAT À UNE PLUS GRANDE PRISE DE RISQUE

Si moins de 4 Français sur 10 sont prêts à transférer une partie de leur épargne vers des produits considérés comme plus risqués, cette acceptation possible d'une plus grande prise de risque culmine chez les moins de 35 ans où elle atteint 46 %. Par ailleurs, l'appétence au risque est très liée au niveau du patrimoine financier. Elle est de 40 % voire inférieure parmi les patrimoines les plus faibles et elle atteint 54 % parmi les patrimoines élevés. Selon les produits d'épargne détenus, elle est assez forte en particulier parmi ceux qui détiennent déjà des PEA ou des actions (53 %). Enfin, on relève que ceux qui épargnent très régulièrement en vue de leur retraite sont 51 % dans cette disposition d'esprit, un chiffre record.



PLACEMENTS FINANCIERS : LES CHOIX FISCAUX DU GOUVERNEMENT CONTESTÉS ?

Les Français ont déjà manifesté leurs réserves à l'égard des premières mesures fiscales adoptées dans le cadre des lois de finances et de financement de la sécurité sociale pour 2018, qu'en sera-t-il du projet de loi PACTE qui se veut, comme les précédents textes, plus incitatif à l'égard des placements longs pouvant servir la compétitivité et la croissance des entreprises ?

Le Prélèvement Forfaitaire Unique (PFU) qui vise à simplifier et alléger, pour certains produits, le niveau des prélèvements obligatoires sur les revenus de l'épargne est particulièrement critiqué. 73 % jugent qu'il s'agit d'une mauvaise mesure. Concernant ses effets sur l'économie, les avis sont plus nuancés : si 34 % la jugent néfaste et seulement 18 % utile, la réponse dominante (48 %) est « ni l'un, ni l'autre ». Les Français ont certainement été désarçonnés par cette mesure qui vient modifier la fiscalité de l'assurance-vie et du Plan d'Épargne Logement, deux placements chers aux épargnants.

Par ailleurs, la suppression de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) et son remplacement par l'Impôt sur la Fortune Immobilière (IFI) sont également critiqués par une majorité de Français. Mais il faut noter que quatre sondés sur dix approuvent la mesure, un taux d'approbation nettement supérieur à celui enregistré sur la flat tax, qui n'était que de 27 %.

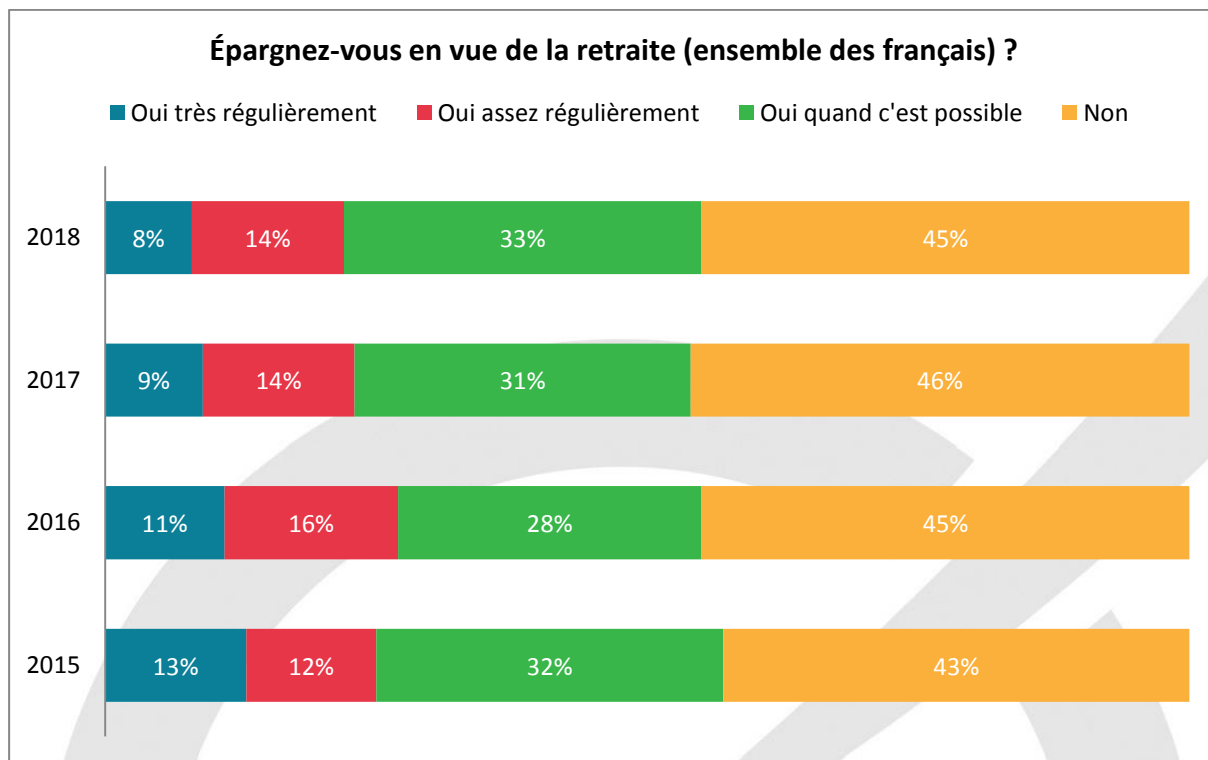
L'idée de favoriser les placements financiers en vue d'améliorer le financement des entreprises semble être, en partie, admise chez les jeunes ainsi que chez les personnes gagnant plus de 3 000 euros par mois. 49 % des moins de 35 ans se déclarent favorables à l'IFI.

L'EFFORT RÉGULIER D'ÉPARGNE-RETRAITE CONFIRME SA TENDANCE À LA BAISSÉ

Les Français sont de plus en plus inquiets pour leur retraite. 71 % estiment que le niveau de leur pension (actuelle ou future) est/sera insuffisant. Ils sont également 71 % à considérer que le système actuel de retraite est à la fois injuste et inefficace. De ce fait, 55 % des Français indiquent, dans notre enquête, placer de l'argent dans un produit d'épargne pour améliorer leur situation à la retraite. Ce chiffre est relativement stable depuis 2 ans, en recul de 2 points par rapport à 2015.

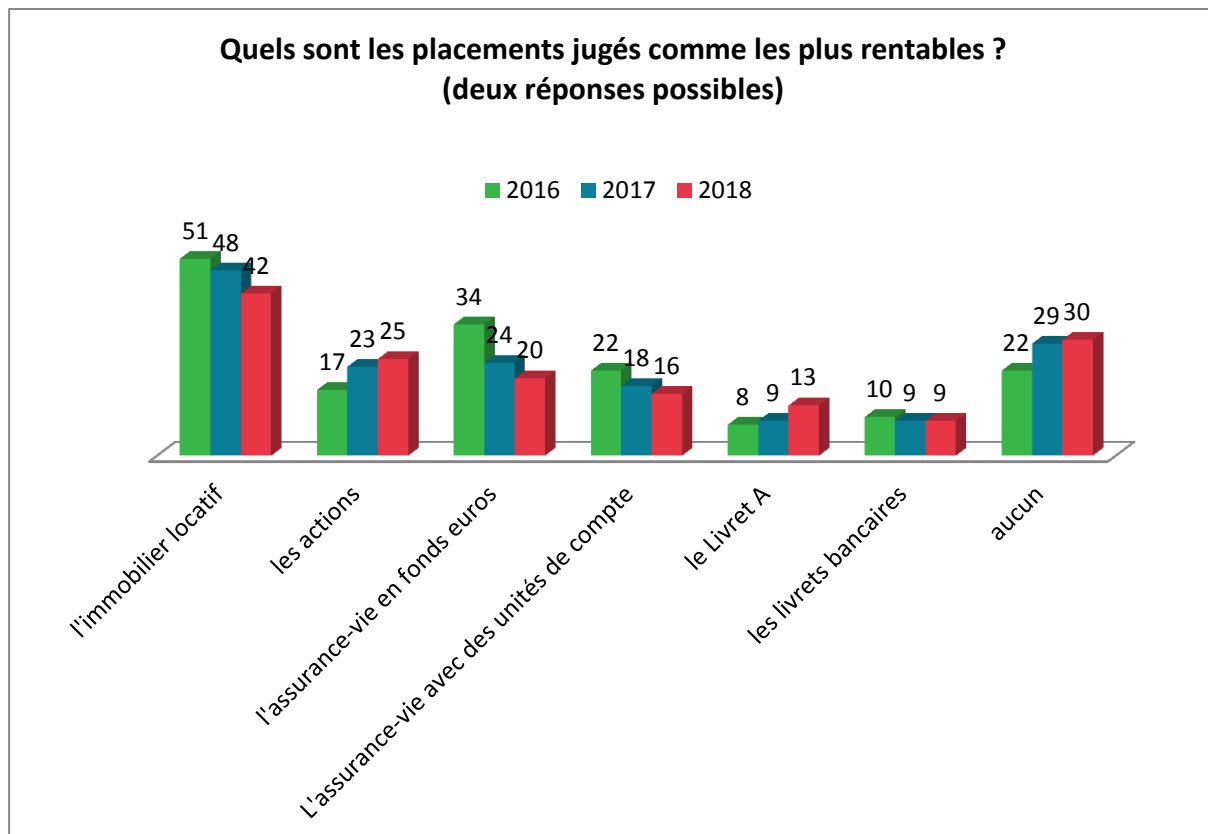
L'épargne-retraite, une pratique liée au pouvoir d'achat des Français

La part des non-retraités qui placent régulièrement de l'argent dans un produit d'épargne en vue d'améliorer leur retraite baisse continûment depuis 2016 avec six points de moins passant de 31 % à 25 %. Ce recul tient aux difficultés de pouvoir d'achat des Français. La hausse de la CSG intervenue au 1^{er} janvier 2018 semble avoir eu un effet démultiplicateur. De fait, dans le même temps, sur l'intervalle, la réponse « quand c'est possible » progresse de 4 points passant de 27 % à 31 %. Pour l'ensemble des Français, la proportion d'épargnants réguliers en vue de leur retraite est de 22 % en 2018 (8 % épargnant « très régulièrement et 14 % « assez régulièrement ») contre 27 % en 2016 quand les citations de la réponse « quand c'est possible » ont progressé de 5 % pour s'élever à 33 % en 2018. Par ailleurs, les écarts sensibles sont à relever selon le niveau de revenu.



Le regard critique des Français à l'égard de la rentabilité des placements, l'autre considération à prendre en compte

Malgré une pratique plus fréquente de l'épargne-retraite parmi les revenus supérieurs ou moyens (plus de 3 000 euros par mois), six personnes sur dix n'épargnent pas régulièrement en vue de leur retrait quand, parmi les revenus moyens inférieurs (de 2 000 à 3 000 euros par mois), le pourcentage des épargnants réguliers a baissé spectaculairement depuis 2016 (-11 points), les plaçant au même niveau que les revenus modestes. Relevons enfin que parmi les non-retraités de plus de 50 ans, seuls 22 % déclarent épargner régulièrement pour leur retraite, soit douze points de moins qu'en 2016. Ces chiffres doivent sans doute être mis en relation avec la perception d'une baisse de rentabilité des produits d'épargne. La part des Français jugeant qu'aucun placement n'est rentable est ainsi passée de 22 % en 2016 à 30 % en 2018. Ce sentiment est même partagé par 36 % des 50-64 ans dont on a noté qu'ils étaient bien peu nombreux à placer de l'argent pour améliorer leur retraite.

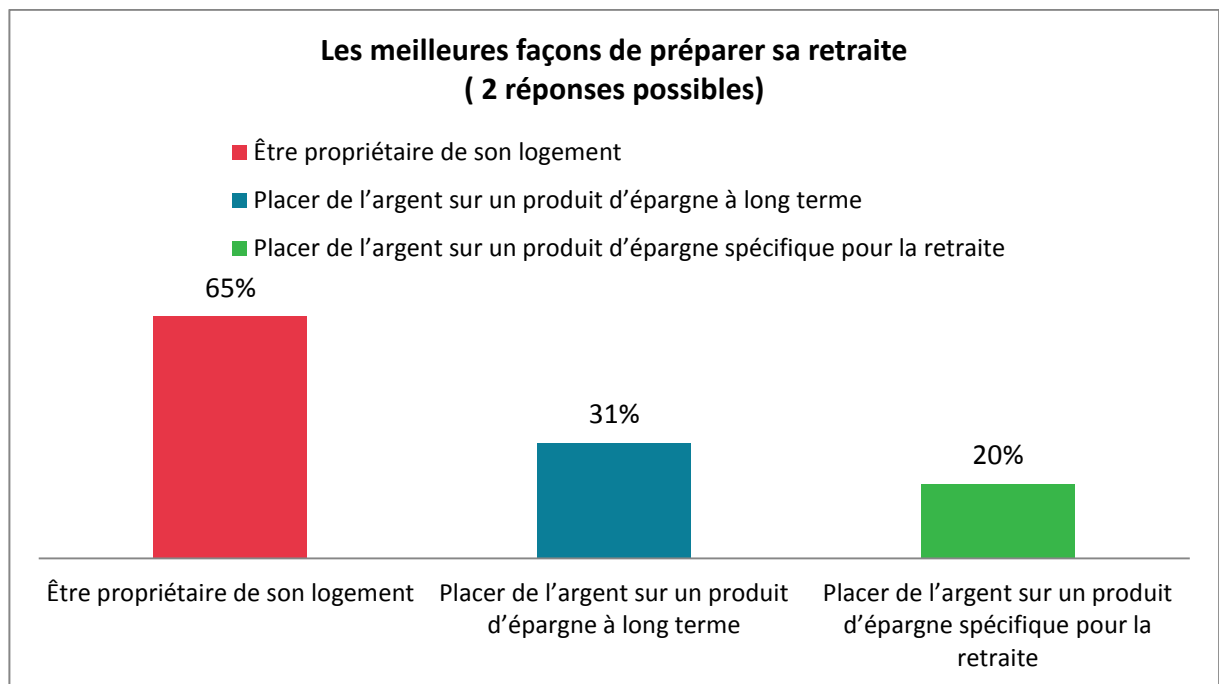


Cette défiance à l'égard des divers placements se manifeste dans les clés de répartition retenues par les Français en 2017 pour leurs investissements financiers. Les Français ont privilégié la liquidité et la sécurité au rendement pour placer les 105 milliards d'euros qu'ils n'ont pas consommés. La garantie du capital investi constitue un critère prioritaire pour les Français. Ainsi, les fonds euros d'assurance-vie tiennent la tête du classement des produits financiers et comptent pour 30 % du patrimoine détenu par les ménages (cf. Graphique sur la structure du patrimoine des ménages p. 8). Suivent l'épargne réglementée qui représente 14,6 % du patrimoine avec 733 milliards d'euros puis les dépôts à vue et le numéraire (10,6 %). En forte croissance, ces derniers ont atteint 500 milliards d'euros en 2017, soit 100 milliards de plus en un an.

ÉPARGNE-RETRAITE : LES ATOUTS DES PRODUITS DÉDIÉS ENCORE MÉCONNUS DU GRAND PUBLIC

Pour préparer leur retraite, les Français mettent massivement en avant le fait d'être propriétaires de leur logement. Citée par 65 % d'entre eux, la même score qu'en 2015 cette solution enregistre même une pointe à 74 % parmi les retraités eux-mêmes. Le fait de citer un produit d'épargne de long terme comme l'une des meilleures façons de préparer sa retraite (assurance-vie ou PEA) obtient 31 % des réponses mais enregistre un recul de cinq points par rapport à 2015. Il demeure cependant une forte référence parmi ceux qui déclarent épargner régulièrement pour leur retraite, avec un score de 43 %.

Les produits spécifiques d'épargne-retraite restent à la traîne (20 % de citations). Ils sont en recul de trois points par rapport aux résultats de 2015. Ils ne sont pas davantage cités parmi les épargnants réguliers pour leur retraite. Il convient de noter toutefois que 55 % de ceux qui en sont détenteurs les classent parmi les meilleures façons de préparer sa retraite.



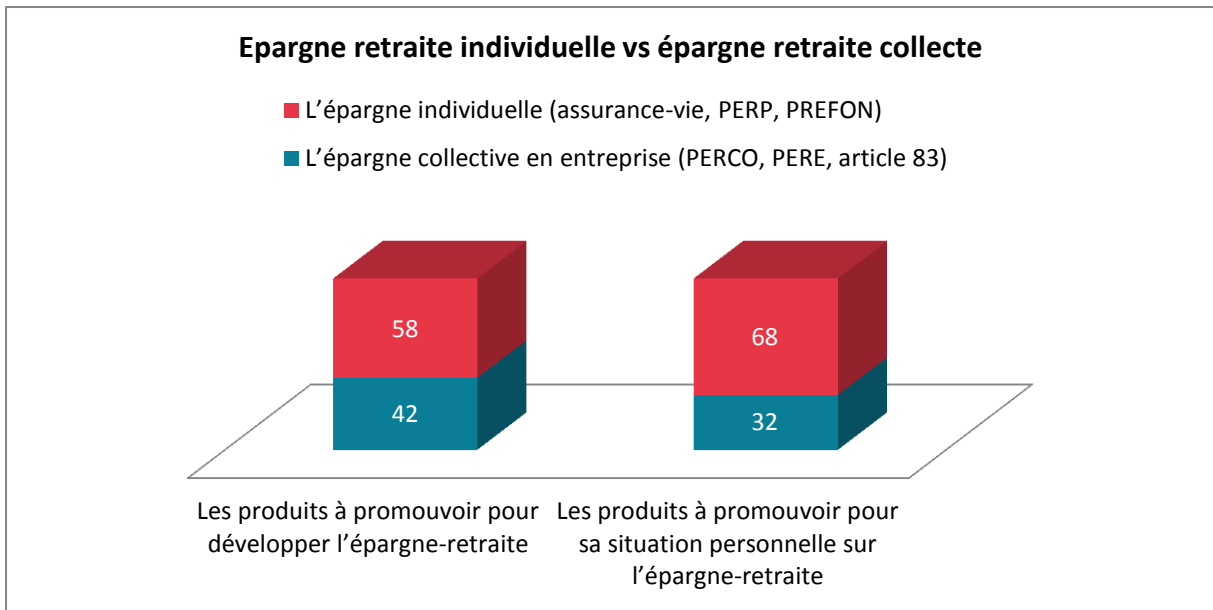
Ainsi, les suppléments de retraite par capitalisation ne représentent, actuellement en France, qu'à peine 3 % du total des pensions versées aux retraités contre de 10 à 15 % chez nos voisins.

POUR PROMOUVOIR L'ÉPARGNE-RETRAITE, DÉVELOPPONS L'ÉPARGNE INDIVIDUELLE ?

Pour développer l'épargne-retraite, l'épargne individuelle (assurance-vie, PERP, PREFON) est préférée à l'épargne collective en entreprise (PERCO, PERE, article 83), que ce soit au niveau du pays tout entier ou qu'il s'agisse de sa préférence personnelle. 58 % des Français pensent qu'à l'échelle du pays, il vaut mieux encourager l'épargne individuelle, 42 % citant plutôt l'épargne collective.

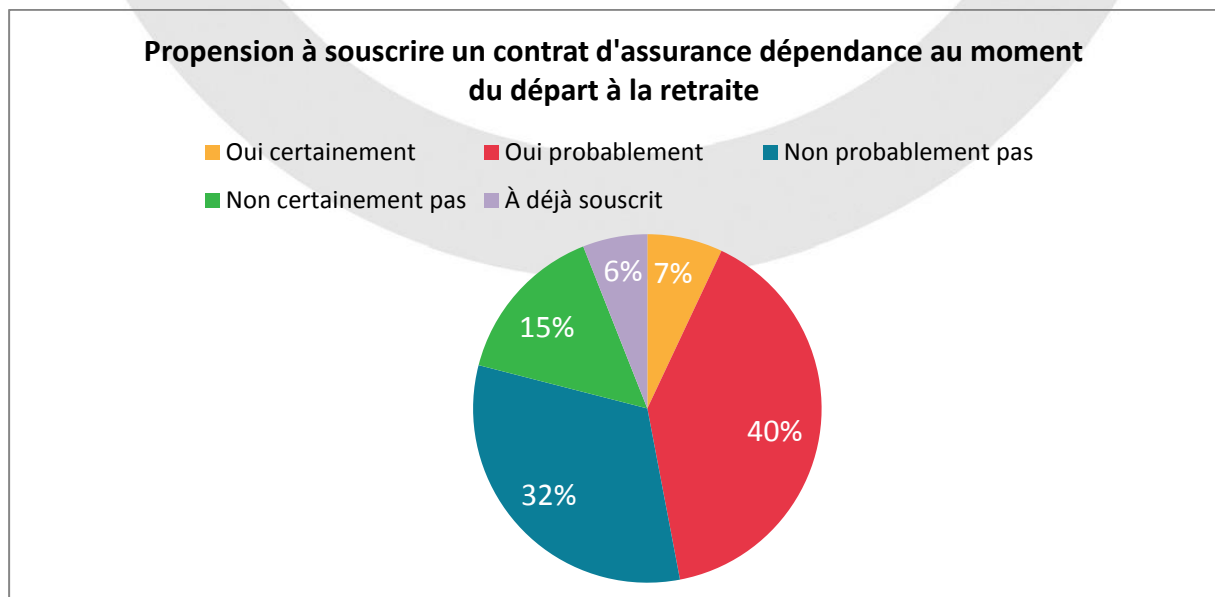
Toutefois, les salariés du privé se montrent très partagés : 51 % pour la première, 49 % pour la seconde, alors que les salariés du public comme les fonctionnaires mettent davantage en avant l'épargne individuelle. Ce sont les ouvriers plus que les cadres qui privilégieraient volontiers à l'échelle du pays l'épargne collective, y voyant peut-être la promesse d'un abondement des employeurs. Le point noir réside dans l'attitude des moins de 35 ans qui se montrent très réticents à l'égard du développement de l'épargne collective en entreprise.

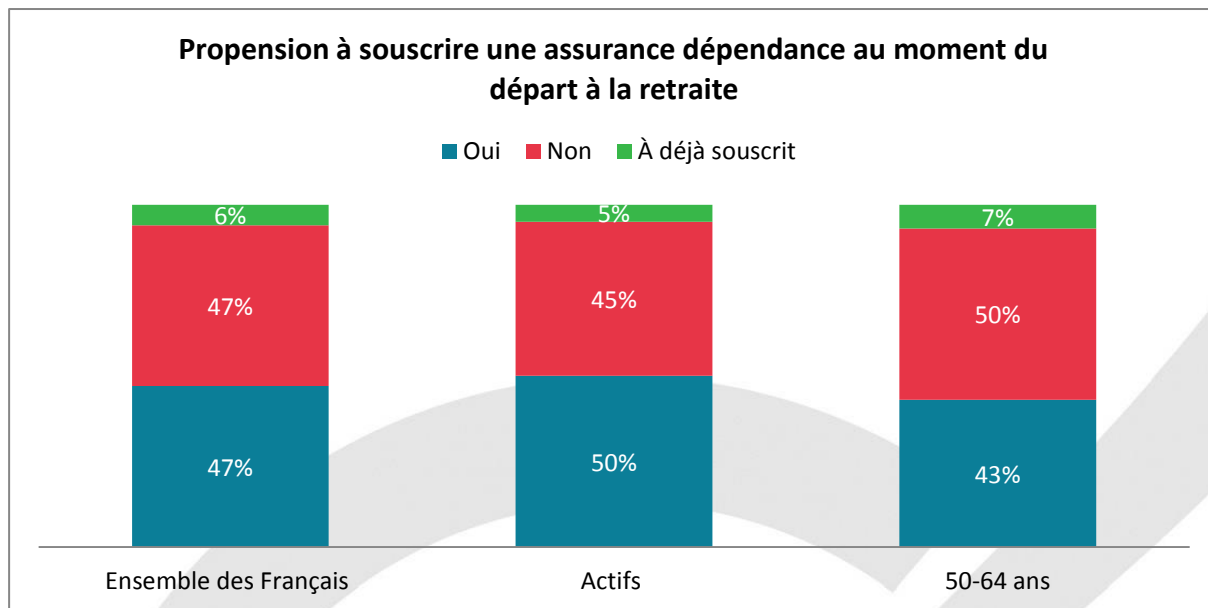
Au demeurant, le chacun pour soi prévaut s'agissant de sa situation personnelle et non plus de la politique à mettre en œuvre dans le pays. 68 % des Français (soit dix points de différence) déclarent privilégier l'épargne individuelle, y compris les salariés du privé (à 63 % contre 37 %).



APRÈS L'ÉPARGNE POUR COMPLÉTER SA RETRAITE, L'ÉPARGNE POUR FINANCER SA POSSIBLE DÉPENDANCE ?

L'intention de souscrire une assurance-dépendance au moment de son passage à la retraite ne progresse pas entre 2017 et 2018, alors même que la question de la dépendance devient beaucoup plus présente dans le débat public. En la matière, c'est en effet la réponse « certainement » qui doit être considérée comme une intention ferme, la réponse « probablement » est encore assez vague et ne peut être mise sur le même plan. L'analyse des réponses selon l'âge révèle de vraies difficultés : le taux le plus élevé est en effet atteint chez les plus de 70 ans où la prise d'une assurance serait trop tardive pour couvrir leurs besoins alors que le taux le plus faible est celui des 60-69 ans qui devraient être les principaux concernés mais qui sans doute se refusent à prendre en compte l'idée même d'une future dépendance. Notons enfin que ce sont les personnes qui épargnent déjà très régulièrement pour leur retraite qui se montrent les plus disposées à souscrire à une telle assurance, voulant ainsi faire coup double avec la préparation de leur retraite puis de leur extrême vieillesse.





*

* À la demande du Cercle de l'Épargne et d'Amphitéa, le Centre d'Études et de Connaissances sur l'Opinion Publique (CECOP) a conduit une étude sur les Français, la retraite et l'épargne.

L'enquête a été réalisée sur Internet du 7 au 10 février 2017 auprès d'un échantillon de 1 001 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, constitué d'après la méthode des quotas (sexe, âge, profession de la personne interrogée) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Le terrain d'enquête a été confié à l'ifop.

LES CHIFFRES DU CERCLE DE L'ÉPARGNE

TABLEAU DE BORD DES PRODUITS D'ÉPARGNE	RENDEMENTS ET PLAFONDS	COLLECTES NETTES ET ENCOURS
Livret A	0,75 % Plafond 22 950 euros	Juin 2018 : +280 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : 9,11 milliards d'euros Encours : 280,8 milliards d'euros
Livret de Développement Durable	0,75 % Plafond 12 000 euros	Juin 2018 : + 240 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : +1,67 milliard d'euros Encours : 105,9 milliards d'euros
Plan d'Épargne Logement	1 % Pour PEL ouverts à compter du 1 ^{er} /08/2016 Plafond 61 200 euros	Juin 2018 : -124 millions d'euros (avec intérêts capitalisés) Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : +493 millions d'euros Encours : 270,587 milliards d'euros
Compte Épargne Logement	0,50 % Plafond 15 300 euros	Juin 2018 : -25 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : -119 millions d'euros Encours : 29,247 milliards d'euros
Livret d'Épargne jeune	Minimum 0,75 % Plafond : 1 600 euros	Juin 2018 : +8 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : -163 millions d'euros Encours : 5,960 milliards d'euros
Livret d'Épargne Populaire	1,25 % Plafond : 7 700 euros	Juin 2018 : -2 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : -1,052 milliards d'euros Encours : 43,050 milliards d'euros
Livrets ordinaires fiscalisés	0,26 % (juin 2018) Pas de plafond légal	Juin 2018 : +662 millions d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : +9,281 milliards d'euros Encours : 199,784 milliards d'euros
PEA	Plafond 150 000 euros	Nombre (mars 2018) : 4,569 millions Encours (mars 2018) : 91,58 milliards d'euros
PEA PME	Plafond : 75 000 euros	Nombre (mars 2018) : 74 407 Encours (mars 2018) : 1,24 milliard d'euros
Assurance-vie Rendement des fonds euros en 2017 Rendement moyen des UC en 2017	1,8 % 5,0 %	Juin 2018 : +2 milliards d'euros Évolution depuis le 1^{er} janvier 2018 : +12,2 milliards d'euros Encours : 1 701 milliards d'euros
SCPI Rendement moyen 2017	4,40 %	

Sources : Banque de France – FFA – GEMA-AMF – Caisse des Dépôts et Consignations - CDE
*provisoire

TABLEAU DE BORD DES MARCHÉS FINANCIERS	RÉSULTATS
CAC au 29 décembre 2017 CAC au 31 juillet 2018 Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	5 312,56 5 511,30 +3,53 % +3,74 %
DAXX au 29 décembre 2017 DAXX au 31 juillet 2018 Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	12 917,64 12 805,50 +4,06 % -0,87 %
Footsie au 29 décembre 2017 Footsie au 31 juillet 2018 Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	7 687,77 7 748,76 +1,46 % +0,79 %
Euro Stoxx au 29 décembre 2017 Euro Stoxx 31 juillet 2018 Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	3 609,29 3 525,49 +3,83 % +0,61 %
Dow Jones au 29 décembre 2017 Dow Jones au 31 juillet 2018 Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	24 719,22 25 415,19 +4,71 % +2,82 %
Nasdaq au 29 décembre 2017 Nasdaq au 31 juillet 2018 Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	6 903,39 7 671,79 +2,15 % +11,13 %
Nikkei au 29 décembre 2017 Nikkei au 31 juillet 2018 Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	22 764,94 22 553,72 +1,12 % -0,93 %
Parité euro/dollar au 29 décembre 2017 Parité euro/dollar au 31 juillet 2018 Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	1,1894 1,1701 +0,15 % -2,47 %
Once d'or au 29 décembre 2017 Once d'or au 31 juillet 2018 Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	1 304,747 1 223,820 -2,32 % -6,06 %
Pétrole Brent au 29 décembre 2017 Pétrole Brent au 31 juillet 2018 Évolution en juillet Évolution depuis le 1 ^{er} janvier	66,840 74,800 -5,62 % +12,24 %

TABLEAU DE BORD DU CRÉDIT ET DES TAUX D'INTÉRÊT	TAUX
Taux OAT à 10 ans Au 29 décembre 2017 Au 29 juin 2018 Au 31 juillet 2018	0,778 % 0,664 % 0,730 %
Taux du Bund à 10 ans Au 29 décembre 2017 Au 29 juin 2018 Au 31 juillet 2018	0,426 % 0,303 % 0,445 %
Taux de l'US Bond à 10 ans Au 29 décembre 2017 AU 29 juin 2018 Au 31 juillet 2018	2,416 % 2,844 % 2,958 %
Taux de l'Euribor au 31 juillet 2018 Taux de l'Euribor à 1 mois Taux de l'Euribor à 3 mois Taux de l'Euribor à 6 mois Taux de l'Euribor à 9 mois Taux de l'Euribor à 12 mois	-0,369 % -0,319 % -0,268 % -0,217 % -0,178 %
Crédit immobilier (Taux du marché - Source Empruntis au 31 juillet 2018) 10 ans 15 ans 20 ans 25 ans 30 ans	1,15 % 1,40 % 1,65 % 1,85 % 2,50 %
Prêts aux particuliers (immobilier supérieur ou égal à 75 000 euros) : taux effectifs moyens constatés pour le 2^e trimestre 2018 (BdF) Prêts à taux fixe Prêts d'une durée inférieure à 10 ans Prêts d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	2,20 % 2,21 % 2,39 % 1,94 % 2,46 %
Prêts aux particuliers (immobilier) : taux de l'usure applicables au 3^e trimestre 2018 Prêts à taux fixe Prêts d'une durée inférieure à 10 ans Prêts d'une durée comprise entre 10 et 20 ans Prêts d'une durée supérieure à 20 ans Prêts à taux variable Prêt-relais taux moyen pratique	2,93 % 2,95 % 3,19 % 2,59 % 3,28 %
Prêt à la consommation de moins de 75 000 euros (taux effectifs moyens constatés pour le 2^e trimestre 2018 par la Banque de France) Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts découverts de comptes	15,84 % 9,52 % 4,49 % 10,33 %
Prêts à la consommation, taux de l'usure applicables au 3^e trimestre 2018 Montant inférieur à 3 000 euros Montant compris entre 3 000 et 6 000 euros* Montant supérieur à 6 000 euros Prêts de découverts de compte	21,12 % 12,69 % 5,99 % 13,78 %

TABLEAU DE BORD RETRAITE	MONTANT ET ÉVOLUTION	COMMENTAIRES
Pension régime de base	Revalorisation de +0,8 % le 1 ^{er} octobre 2017	Minimum contributif : 634,66 euros par mois Maximum pension de base : 1 609 euros par mois
ARRCO	Valeur du point : 1,2513 € au 1 ^{er} décembre 2017	
AGIRC	Valeur du point : 0,4352 € au 1 ^{er} décembre 2017	
IRCANTEC	Valeur du point : 0,47460€ au 1 ^{er} décembre 2017	
Indépendants	Valeur du point : 1,178 euro	
Pension militaire d'invalidité	Valeur du point : 14,40 euros	
Montant du minimum vieillesse	L'Allocation de solidarité aux personnes âgées, appelée également minimum vieillesse est revalorisé de 30 euros au 1 ^{er} avril 2018. Son montant mensuel passe donc de 803 à 833 euros. Pour un couple, l'Aspa est majorée de 46,57 euros pour atteindre 1 293,54 euros par mois	Sur trois ans, le minimum vieillesse devrait être augmenté de 100 euros. Une première augmentation de 30 euros a été réalisée le 1 ^{er} avril 2018.
Allocation veuvage	Montant 1 ^{re} et 2 ^e années : 607,54 euros	Plafond de ressources : 9 101,10 euros par an
Réversion	<u>Plafond de ressources :</u> 20 300,80 euros par an pour une personne seule ; 32 481,28 euros pour un couple <u>Minimum de pension :</u> 286,14 euros <u>Majoration par enfant à charge :</u> 97,07 euros	54 % de la pension du défunt
Montant moyen mensuel de la pension brute (droits directs y compris majoration pour enfants) en 2016 <ul style="list-style-type: none"> • Tous régimes confondus • Pour les hommes • Pour les femmes 	<ul style="list-style-type: none"> 1 389 euros 1 739 euros 1 065 euros 	Avec droits dérivés <ul style="list-style-type: none"> 1 532 euros 17 690 euros 1 322 euros

Retrouvez la lettre et toutes les informations concernant le Cercle sur notre site : www.cercledelepargne.fr

Sur le site, vous pouvez accéder à :

- L'actualité du Cercle
- Les bases de données économiques et juridiques
- Les simulateurs épargnent/retraite du Cercle

Le Cercle de l'Épargne, de la Retraite et de la Prévoyance est un centre d'études et d'information présidé par Jean-Pierre Thomas et animé par Philippe Crevel.

Le Cercle a pour objet la réalisation d'études et de propositions sur toutes les questions concernant l'épargne, la retraite et la prévoyance. Il entend contribuer au débat public sur ces sujets.

Pour mener à bien sa mission, le Cercle est doté d'un Conseil Scientifique auquel participent des experts reconnus en matière économique, sociale, démographique, juridique, financière et d'étude de l'opinion.

Le conseil scientifique du Cercle comprend **Robert Baconnier**, ancien Directeur général des impôts et ancien Président de l'Association Nationale des Sociétés par Actions, **Jacques Barthélémy**, avocat-conseil en droit social et ancien professeur associé à la faculté de droit de Montpellier, **Philippe Brossard**, chef économiste d'ag2r LA MONDIALE, **Jean-Marie Colombani**, ancien Directeur du Monde et fondateur de Slate.fr, **Jean-Paul Fitoussi**, professeur des universités à l'iep de Paris, **Jean-Pierre Gaillard**, journaliste et chroniqueur boursier, **Christian Gollier**, Directeur de la Fondation Jean-Jacques Laffont - Toulouse Sciences Économiques, membre du Laboratoire d'Économie des Ressources Naturelles (LERN) et Directeur de recherche à l'Institut d'Économie Industrielle (IDEI) à Toulouse, **François Héran**, Professeur au Collège de France, Ancien Directeur de l'ined, **Jérôme Jaffré**, Directeur du CECOP, **Florence Legros**, Directrice Générale de l'icn Business School ; **Jean-Marie Spaeth**, Président honoraire de la CNAMTS et de l'en3s et **Jean-Pierre Thomas**, ancien député et Président de Thomas Vendôme Investment.

Le Mensuel de l'épargne, de la retraite et de la prévoyance est une publication du Cercle de l'Épargne.

Comité de rédaction : Philippe Crevel, Sarah Le Gouez

Contact relations presse, gestion du Mensuel :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

Slegouez@cercledelepargne.fr



AG2R LA MONDIALE

